



## La municipalité de La Nation va hausser le taux d'eau et égouts. Les explications.

### La réalité de l'infrastructure des municipalités en Ontario

Dans de nombreuses municipalités en Ontario, l'infrastructure se détériore plus rapidement que celle-ci est réparé ou remplacé ce qui peut nuire aux services fournis aux résidents. Pour contrer ce problème, la province de l'Ontario a mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le *Règlement de l'Ont. 588-17 Planification de la gestion des biens pour l'infrastructure municipale*. L'objectif premier de ce règlement : améliorer la façon dont les municipalités planifient et gèrent leurs biens.

Dans le cadre de cette nouvelle exigence, la municipalité de la Nation a déterminé les besoins pour les 10 prochaines années afin de s'assurer d'avoir en réserve les fonds nécessaires pour le l'entretien, voire le remplacement de certains biens.

Chapitre 391 de la Loi de 2001 sur les municipalités, c.25, tel qu'amendé stipule qu'une municipalité peut à fixer des droits ou des redevances pour les services fournis et l'utilisation de leurs biens. Ce même chapitre stipule également que les coûts inclus dans des droits ou des redevances peuvent comprendre les coûts qu'engage la municipalité en ce qui concerne l'administration, l'exécution et l'établissement, l'acquisition et le remplacement d'immobilisations.

Un fond de réserve suffisant est nécessaire pour alléger le fardeau à long-terme aux contribuables. Une hausse des taux permettra de bâtir un fond de réserve adéquate pour mieux maintenir et améliorer l'infrastructure. Ceci permettra aussi de ne pas imposer des taxes spéciales pour combler les manques lorsqu'une grosse dépense en infrastructure se présentera dans les années futures. Il est important de ne pas hypothéquer la génération future.

### Le saviez-vous?

Le réseau d'eau compte un total de 65 kms de tuyaux dont 38 km se trouve à Limoges et 27 km se trouvent à St-Isidore!

La longueur totale du réseau de conduit d'égouts de la Nation est de 56,5 kms!

### Comment ceci s'applique à la Nation

Présentement, le réseau d'eau et d'égouts de la Nation est en santé mais pour le garder ainsi, nous devons prévoir pour la mise à niveau d'équipements pour prolonger leur vie et le remplacement d'équipements à mesure qu'ils deviennent désuets. Tout ceci est très coûteux. Si la municipalité ne prévoit pas ces dépenses



dès aujourd'hui, elle devra charger les usagers à chaque remplacement ou mise à niveau. Ceci serait onéreux sans dire frustrant pour les usagers.

Afin de contrer cet enjeu, la municipalité va bâtir un fonds de réserve en mettant de l'argent de côté à chaque année. Ainsi, quand une grosse dépense en capital surviendra, la municipalité sera en mesure de payer la dépense sans frais additionnels aux usagers. Pour bâtir ce fond de réserve, la municipalité va hausser le taux d'eau et d'égouts déjà en place. Les revenus générés par cette hausse iront directement au fonds de réserve dédiée à ces dépenses en capital.

## HAUSSE DES TAUX

→ REVENUS ADDITIONNELS

→ \$ EN FONDS DE RÉSERVE

→ DÉPENSE INFRASTRUCTURE PAYÉ PAR LE FONDS DE RÉSERVE

Bref, c'est en pensant à l'avenir qu'on gère bien dans le présent.

### En résumé :

- il faut prévoir d'avance pour les besoins futurs
- bâtir un fond de réserve pour l'avenir est la meilleure façon de s'y prendre
- une bonne planification permet une bonne gestion des actifs dans les années à venir
- la planification des actifs comprend : leur construction, leur exploitation, leur entretien, leur renouvellement, leur remplacement, et leur élimination
- des actifs « en santé » = un bon service aux résidents

### Nouveau – St-Isidore

En 2022, afin de rendre les taux plus facile à comprendre, le taux en capital sera regroupé avec le taux fixe.

### Résumé des taux par propriété typique

To come



## **The Nation Municipality will increase the water and sewer rates. Here is why.**

### **The reality of municipal infrastructure in Ontario**

In many municipalities in Ontario, infrastructure is deteriorating faster than it is being repaired or replaced, which can adversely affect the services provided to residents. To address this growing problem, the Province of Ontario has implemented *Asset Management Planning for Municipal Infrastructure Regulation, O. Reg. 588/17* which took effect on January 1, 2018. The primary objective of this regulation is to improve the way municipalities plan and manage their assets.

As part of this new requirement, the Nation's municipality must determine the needs for the next 10 years to ensure that it has the necessary funds in a reserve fund for the maintenance and even replacement of certain assets.

Section 391 of the Municipal Act, 2001, c.25, as amended, provides that a municipality may impose fees or charges for services provided and for the use of its property. This same section also states that the costs included in a fee or charge may include the costs incurred by the municipality in the administration, enforcement and establishment, acquisition and replacement of capital assets.

A sufficient reserve fund is necessary to ease the long-term burden on taxpayers. An increase in rates will build an adequate reserve fund to better maintain and improve infrastructure. This will also ensure that special taxes are not imposed to cover the shortfall when a major infrastructure expenditure occurs in future years. It is important not to mortgage the future generation.

### **Did you know?**

The water network has a total of 65 km of pipes, 38 km of which are in Limoges and 27 km in St-Isidore!

The total length of the Nation's sewer pipe network is 56.5 km!

### **How this applies to the Nation**

Currently, the Nation's water and sewer system is healthy, but to keep it that way, we have to plan for equipment upgrades to extend its life and replace equipment as it becomes obsolete. All of this is very expensive. If the municipality does not plan for these expenses now, it will have to charge users for each replacement or upgrade. This would be costly, not to mention frustrating for users.

To address this issue, the municipality will build a reserve fund by setting aside money each year. This way, when a large capital expense occurs, the municipality will be able to pay for the expense at no additional cost to the users. To build this reserve fund, the municipality will increase the rate already in place for



water and sewer. The additional revenue from this increase will go directly to a reserve dedicated to these capital expenditures.

#### INCREASE IN TAXES

→ ADDITIONNAL REVENUE

→ \$ TO RESERVE FUND

→ INFRASTRUCTURE EXPENSES PAID FOR WITH RESERVE FUND \$

In short, it is by thinking about the future that we manage well in the present.

#### In summary:

- plan ahead for future needs
- building a reserve fund for the future is the best way to go about it
- good planning allows for good asset management in the years to come
- asset planning includes: construction, operation, maintenance, renewal, replacement, and disposal
- healthy" assets = good service to residents

#### New - St. Isidore

In 2022, in order to make the rates easier to understand, the capital rate will be combined with the fixed rate.

#### Summary of rates by typical property

À venir